

À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023 VOS CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT!

Vous pourrez déposer tous les emballages dans le bac de tri, y compris les barquettes, les pots de yaourts... La seule question que vous aurez à vous poser avant de jeter un objet sera :

Est-ce un emballage?

Si oui :

Vous pourrez le déposer dans la poubelle de tri !

Plus simple, ces nouvelles consignes de tri seront les mêmes partout en France.

Que faire de votre ancienne poubelle de tri?

Quatzenheim :

→ **Vous pouvez la conserver.**

Elle pourra par exemple être transformée en récupérateur d'eau (il existe des kits avec des robinets dans les magasins de bricolage) ou en contenant pour transporter vos déchets verts si vous avez une remorque.

→ **Vous souhaitez vous en débarrasser ?**

Vous devez **la vider** puis la présenter sur le trottoir le **vendredi 16 décembre avant 7h**. Un ramassage à domicile sera organisé par la commune mais seules les poubelles vides seront récupérées.

Les poubelles récupérées seront détruites puis recyclées.



Une question?

tél. 03 88 69 76 29
nosdechets@kochersberg.fr
www.kochersberg.fr



Kochersberg
Ackerland
com.com

À compter du 1^{er} janvier 2023

TOUS les EMBALLAGES
iront dans le bac de TRI

Emballages en plastique

Papiers, emballages et briques en carton

Emballages en métal

DÉPOSEZ LES EMBALLAGES VIDES, MÊME SALES, NON-IMBRIQUÉS, EN VRAC

⚡ Pour rappel, merci de présenter vos poubelles la veille au soir de la collecte sur le trottoir, avec les poignées orientées vers la route.

Crédits images : CITEO - Freepik - Xvect intern. Ne pas jeter sur la voie publique.



EST INTERDIT : TOUT CE QUI N'EST PAS UN EMBALLAGE
(mouchoir, masque, essuie-tout, serviette, nappe, lingette, jouet...)
AINSI QUE LE VERRE ET LES EMBALLAGES VOLUMINEUX